

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CREPIN**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 7
Votants : 8
Pour : 8
Contre :
Abstention :

Le quatorze mars deux mil vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Matthieu CADOT, Maire, en séance ordinaire,

Présents M. Matthieu CADOT, Mme Charlène GRIFFON, M. André MARCHAIS, M. Freddy VINET, M. Denis GORRON, Mme Fabienne ASSIMEAU, M. Ronald VERNOUX

Absents : Mme Cécile MAIRAND (donne pouvoir à M. Matthieu CADOT), M. Éric BOUCLY, M. Luc DUCLOS, Mme Céline ROUIL

Secrétaire : M. Ronald VERNOUX

Convocation du 07/03/2022

Séance ouverte à 18H30

N° d'ordre : 2022 - 14

Objet : Vote des subventions 2022

Après les sorties de M. Luc DUCLOS et de Mme Céline ROUIL, concernés en tant que membres actifs d'associations de la commune. Le tableau des subventions proposé pour le budget 2022 est le suivant :

ACCA	200 €
Pompiers	200 €
APE	200 €
FNACA TB	30 €
FOYER RURAL	350 €
Restos du cœur	220 €
Total	1200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer et de verser les subventions aux associations pour une somme totale de 1 200 €, réparties comme indiqué ci-dessus ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2022

Fait et délibéré le 14/03/2022,
Le Maire,
Matthieu CADOT

Transmis en préfecture le
Affichage le

AR Prefecture

017-211703210-20220314-D2022_14-DE
Reçu le 18/03/2022
Publié le 18/03/2022

